

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS255/4  
30 juillet 2002

(02-4208)

---

Original: espagnol

## PÉROU - TRAITEMENT FISCAL DE CERTAINS PRODUITS IMPORTÉS

### Communication du Chili

La communication ci-après, datée du 26 juillet 2002, adressée par la Mission permanente du Chili au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 6:2 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

\_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, sur ordre de mon gouvernement, afin de demander que soit retirée de l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Organe de règlement des différends, qui se tiendra le 29 juillet 2002, la demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par le Chili dans le différend *Pérou - Traitement fiscal de certains produits importés* (WT/DS255/3). Une réforme juridique entrera en effet en vigueur au Pérou au cours des prochains jours, ce qui rendrait sans effet la mesure contestée par le Chili, mettant ainsi fin à ce différend.

Mon gouvernement se réserve le droit de présenter à nouveau cette deuxième demande au cours d'une réunion future de l'Organe de règlement des différends.

\_\_\_\_\_